



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le trente-et-un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_05_46

Date de convocation du conseil : 26 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
M. DEMESSEMAKERS Olivier

Objet : Lieu des séances du conseil municipal

Absents :

Mme CHASTEL Ita
M. PAUL-HAZARD Michel

Secrétaire de séance : Monsieur ELUERD Roland

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le lieu des séances du conseil municipal avait été fixé à la Salle des Fêtes de St Laurent de Belzagot, par délibération n° D2021_10_3 du 6 octobre 2021, en raison de l'indisponibilité de la Salle Henry Dunant, mise à disposition dans le cadre des vaccinations. Cette salle a ensuite été mise à disposition de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, le temps des travaux de la crèche « Coccinelle ». Elle vient d'être libérée et il est proposé au conseil municipal de réinvestir ce lieu afin d'y réunir le conseil municipal dans le cadre des délibérations qu'il est amené à voter.

La Salle Henry Dunant offre toutes les caractéristiques logistiques pour que le conseil municipal puisse délibérer, ne contrevient pas au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

FIXE le lieu des séances du conseil municipal dans la Salle Henry Dunant à compter de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 31/05/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 01/06/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN